

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Soins infirmiers (180.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Saint-Hyacinthe

Septembre 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Soins infirmiers* (180.A0) donné au Cégep de Saint-Hyacinthe s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Saint-Hyacinthe, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 27 juin 2006. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 30 et 31 janvier 2007¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Saint-Hyacinthe et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre la commissaire, M^{me} Nicole Lafleur, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Louise Balaux, coordonnatrice du développement pédagogique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Alain Huot, professeur en soins infirmiers au Cégep de Lévis-Lauzon et M^{me} Marie Gagnon, adjointe à la Direction des études au Collège de Maisonneuve. Le comité était assisté de M^{me} Katie Bérubé, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M. John Keyes, commissaire, y assistait à titre d'observateur.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Fondé en 1968, le Cégep de Saint-Hyacinthe est un établissement d'enseignement collégial public de la région de la Montérégie. Il s'est vu reconnaître par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) deux centres collégiaux de transfert de technologie, l'un en textile et l'autre en agroalimentaire. À l'automne 2006, le Collège accueillait quelque 2700 étudiants répartis quasi également entre les secteurs préuniversitaire et technique. Dix-huit programmes conduisant au DEC y sont offerts, dont trois en formation préuniversitaire (7 profils) et quinze en formation technique. De ces derniers, quatre appartiennent au secteur de la santé.

Le programme *Soins infirmiers* (180.A0), défini en objectifs et standards, a été implanté au Collège à l'automne 2001. Il comprend 91 2/3 unités dont 65 en formation spécifique. Le Collège l'a adapté en développant des orientations locales : l'éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (EPMC) et le modèle conceptuel en soins infirmiers de l'Université McGill – « modèle McGill ». Le Collège est également membre du consortium Université de Sherbrooke – collèges Estrie–Montérégie–Beauce ayant pour but de favoriser la poursuite de la formation au niveau universitaire par le biais d'une entente DEC-BAC avec l'Université de Sherbrooke. Pour être inscrits au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) leur permettant d'exercer la profession, les diplômés du programme doivent réussir l'examen préalable à l'obtention du permis d'exercice délivré par l'Ordre.

Pour être admis au programme, les étudiants doivent répondre aux conditions générales d'admission définies dans le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et aux conditions particulières de *Sciences physiques 436* et *Chimie 534*³. À l'automne 2006, le programme accueillait 167 étudiants, dont 47 nouveaux inscrits. Au total, ils représentent 6 % de la population étudiante de l'établissement inscrite en formation ordinaire. Au cours des trois dernières années, le nombre d'étudiants inscrits au programme était plutôt stable. Depuis l'implantation du programme, les cohortes se divisent quasi également entre les étudiants issus directement du secondaire (population A) et ceux ayant déjà un parcours collégial (population B). L'effectif étudiant actuel est à prédominance féminine à 86 %. À l'hiver 2007, 22 enseignants donnent les cours de la formation spécifique dont 16 à temps plein. Ces derniers proviennent du département porteur *Soins infirmiers* et des disciplines contributives de biologie, de psychologie et de sociologie.

3. L'entrée en vigueur de l'exigence en chimie était prévue pour l'admission à la session d'automne 2006 et fut reportée à l'automne 2008 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Entre temps, les collèges offrent une formation complémentaire en chimie pour les étudiants qui n'ont pas réussi ce préalable.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

En septembre 2004, le Collège a entrepris une évaluation partielle du programme *Soins infirmiers*. Conformément à sa *Politique de gestion des programmes*⁴ (PGP), il a formé un comité d'autoévaluation composé de la responsable de la coordination du programme, d'un conseiller pédagogique et de l'adjointe à la Direction des études. Les principaux enjeux de cette évaluation portaient sur la tâche des enseignants et l'efficacité du programme. À la suite de la demande de la Commission faite aux collèges de procéder à l'évaluation d'un programme, le Collège a décidé de réaliser une évaluation complète du programme *Soins infirmiers* en abordant les cinq critères demandés par la Commission en plus d'examiner celui de la gestion du programme. Toutefois, il n'a pas actualisé son devis de façon à cibler les enjeux lui permettant d'accroître la pertinence et la cohérence de l'évaluation, et ainsi optimiser les possibilités que l'évaluation fournisse les pistes de développement les plus appropriées. La Commission invite le Collège lors de ses prochaines évaluations à bien cerner les enjeux inhérents à sa démarche.

L'autoévaluation menée par le Collège a fait l'objet d'une réelle approche concertée impliquant l'ensemble des acteurs concernés : les enseignants de soins infirmiers, des disciplines contributives et de la formation générale, le comité de concertation du programme et la Direction des études. Le rapport a été rédigé en étroite collaboration par le conseiller pédagogique et la responsable de la coordination du programme. De plus, la Commission des études s'est approprié la démarche tout au long du processus et a donné un avis favorable au rapport avant qu'il soit adopté par le conseil d'administration le 21 février 2006. La Commission souligne le travail de concertation et d'appropriation de la démarche d'évaluation par l'ensemble des instances du Collège.

La collecte des données, réalisée par le biais d'une enquête par questionnaire auprès des étudiants des trois années, eut lieu à la fin de la session d'hiver 2005. Puisque les cohortes se divisent presque également entre les étudiants provenant du secondaire (population A) et ceux ayant déjà un vécu au collégial (population B), le Collège a choisi d'analyser séparément la situation de ces deux populations. Pour approfondir les résultats obtenus lors de l'enquête, les enseignants de la formation spécifique ainsi que certains étudiants furent invités à s'exprimer lors de groupes de discussion. En outre, le Collège a utilisé les données de sa relance annuelle afin d'analyser la situation des diplômés, ainsi que les données du système *Profil scolaire des étudiants par programme* (PSEP) du Service

4. Cette politique inclut la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) du Collège.

régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) portant sur la réussite et la persévérance des étudiants. Il a également mené une analyse comparative des grilles de cours de quinze collèges offrant la formation en *Soins infirmiers*. Enfin, le Collège a réalisé une recherche documentaire afin de retracer les grandes orientations de l'élaboration et de l'implantation du nouveau programme. La Commission observe que l'analyse menée par le Collège repose en grande partie sur des données perceptuelles puisées dans les résultats du questionnaire adressé aux étudiants, ce qui limite la portée autocritique de l'évaluation.

Au moment de la visite, la Commission a remarqué que le Collège a mis en place un système d'information sur les programmes et a investi des ressources afin d'en assurer la convivialité auprès des destinataires prévus à sa PIEP. Toutefois, étant donné l'état d'avancement de travaux lors de l'évaluation du programme, ce système n'a pas pu être utilisé pour la réalisation de la présente évaluation. De plus, les fiches synthèses prévues à la PIEP pour assurer le suivi continu des programmes n'étaient pas disponibles pour l'évaluation ni au moment de la visite. La Commission note qu'un comité a amorcé des travaux visant à développer des outils et une procédure pour établir un protocole standard d'évaluation de programmes, comme en témoigne le rapport annuel 2005-2006 du Collège. Néanmoins, la Commission *suggère* au Collège d'accélérer les travaux en vue de se doter d'outils lui permettant d'accroître l'efficacité et la rigueur de ses évaluations.

L'autoévaluation réalisée par le Collège s'est concentrée essentiellement sur la formation spécifique et a peu tenu compte des composantes de la formation générale. Outre la description de la contribution des cours de la formation générale au programme, le Collège n'a pas effectué d'autres analyses de cette composante du programme. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège, lors de ses prochaines évaluations, de mieux prendre en compte les composantes de la formation générale conformément à sa PIEP.

La Commission souligne que la démarche d'autoévaluation a été réalisée de façon honnête et transparente dans une perspective de développement du programme, et fut une occasion de consolidation de l'approche programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège entretient des liens avec les employeurs principalement par le biais du comité local de coordination des stages. Ce comité est sous la responsabilité du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) Richelieu–Yamaska, et comprend également des représentants des établissements d'enseignement du secteur de Saint-Hyacinthe et des représentants des universités. Les activités de ce comité permettent au Collège, par le biais de sa déléguée, d'obtenir une rétroaction sur la satisfaction des employeurs à l'égard des étudiants-stagiaires, laquelle gagnerait à être partagée avec l'ensemble des enseignants du programme. La journée carrière organisée chaque année est aussi une occasion de recueillir de façon non officielle les commentaires des employeurs sur la qualification des diplômés embauchés. La Commission constate que le Collège n'a pas développé de mécanismes de consultation des employeurs, ce qui lui permet difficilement de cerner les besoins du marché du travail et d'adapter son programme en conséquence. C'est pourquoi elle *suggère* au Collège de formaliser ses relations avec les employeurs de façon à mieux cerner leurs besoins et permettre ainsi une adaptation continue du programme.

Par ailleurs, le Collège fait partie du consortium Université de Sherbrooke – collèges Estrie–Montérégie–Beauce qui a pour but de favoriser la continuité de la formation du collégial à l'université sur un continuum de cinq ans dans le cadre du programme de Formation infirmière intégrée (FII). Depuis l'automne 2004, des diplômés du programme sont admis au programme de baccalauréat en *Sciences infirmières*, principalement à l'Université de Sherbrooke. Lors de la visite de la Commission, les étudiants rencontrés se sont dits bien informés sur cette passerelle DEC-BAC et croient être bien préparés pour continuer des études à l'université. Une grande majorité d'entre eux souhaitent poursuivre leur formation au niveau universitaire.

Par son service à la vie étudiante, le Collège réalise une relance annuelle auprès des diplômés de tous les programmes techniques. Le Collège a examiné les données des relances effectuées de 2001 à 2004 pour le programme *Soins infirmiers*. Il constate un bon taux de placement des diplômés, taux qui a subi des changements importants depuis l'implantation du nouveau programme. En effet, le taux d'occupation d'un emploi à temps plein relié aux études a diminué considérablement, passant de 85 % en moyenne pour les années 2001 à 2003 à 52 % en 2004. Parallèlement, le taux d'occupation d'un emploi à temps partiel a augmenté fortement, passant de 15 % en moyenne pour les années 2001 à

2004 pour atteindre 43 % en 2004. Le Collège explique cet écart par le nombre important de diplômés qui choisissent de poursuivre leurs études à l'université dans le cadre de l'entente DEC-BAC, tout en travaillant à temps partiel. Les données de la relance au collégial réalisée par le MELS et analysées par la Commission confirment une baisse du taux global d'occupation d'un emploi et une augmentation du taux des diplômés aux études en 2005 pour l'ensemble du réseau. En outre, les diplômés se montrent satisfaits à l'égard de la formation reçue indiquant qu'ils choisiraient à nouveau, dans une très grande majorité, le Cégep de Saint-Hyacinthe ainsi que le programme *Soins infirmiers* pour leurs études collégiales. Toutefois, bien que la relance utilisée par le Collège soit porteuse de pistes de réflexion pertinentes, la Commission considère que les informations recueillies se révèlent insuffisantes pour permettre au Collège de cibler les améliorations à apporter au programme puisque les diplômés sont peu interrogés sur le programme lui-même. La Commission invite le Collège à améliorer ses mécanismes de liaison avec les diplômés de manière à être mieux informé des besoins des étudiants et à assurer une adaptation du programme en conséquence.

La Commission note avec intérêt les orientations locales adoptées par le Collège qui émergent d'initiatives des enseignants du programme et bénéficient d'un appui institutionnel : l'éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (EPMC) et le modèle McGill.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme est d'une pertinence certaine, toutefois le Collège devra veiller à approfondir l'identification des besoins et à adapter son programme en conséquence.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Pour s'assurer de la prise en compte des compétences du programme, le Collège a élaboré un logigramme qui témoigne de leur intégration à travers chacune des sessions. Après examen de cet outil et des plans de cours, la Commission observe que tous les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours qui le composent. Toutefois, pour les disciplines contributives de psychologie et de sociologie, bien que les compétences soient clairement définies dans les plans de cours, les activités d'apprentissage en favorisent peu le développement étant donné l'approche privilégiée dans ces cours qui est centrée sur l'acquisition de connaissances. La Commission note également que les orientations locales

sont bien incarnées dans les cours du programme comme en ont témoigné la direction, les enseignants et les étudiants.

La Commission observe que les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et de l'atteinte des objectifs. Selon les étudiants rencontrés par le comité de visite, les cours s'enchaînent dans une suite logique, les notions de la première année constituant une base nécessaire aux apprentissages ultérieurs. Ils estiment également, à l'instar des enseignants, que l'ordre des cours favorise l'interdisciplinarité particulièrement entre les disciplines de biologie et de soins infirmiers.

Lors de l'élaboration du programme, il fut décidé par le Collège de fractionner les compétences entre plusieurs cours et de morceler les activités théoriques, les laboratoires et les stages, ce qui donna lieu à un nombre élevé de cours. L'autoévaluation a amené le Collège à apporter des changements au programme afin d'en améliorer la cohérence. Parmi ces modifications, citons la fusion de certains cours de soins infirmiers réalisée dans un souci d'intégration des composantes théorique et pratique des cours, les changements apportés à la grille de cours en biologie ainsi que la répartition différente du contenu de tous les cours de cette discipline pour en favoriser l'arrimage avec les cours de soins infirmiers. La Commission souligne l'intérêt des changements apportés et encourage le Collège à en évaluer les impacts.

L'examen des plans de cours du programme effectué par la Commission révèle qu'une majorité d'entre eux sont volumineux, complexes et que certains manquent de clarté et de précisions, notamment sur l'évaluation des apprentissages et sur les travaux à effectuer. Bien que les étudiants rencontrés n'aient pas démontré d'insatisfaction à l'égard des plans de cours, la Commission s'interroge à savoir si ces derniers remplissent adéquatement leur fonction d'information auprès des étudiants. Elle invite le Collège à les adapter davantage aux besoins des étudiants. Elle note également que le Collège produit un cahier de programme destiné à dégager une vision globale du programme et à informer les étudiants et les enseignants sur le programme.

Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont reflétées dans le calcul des unités et dans la pondération. Les données de l'enquête auprès des étudiants démontrent que le nombre d'heures de travail personnel respecte la pondération ou est moindre que celle qui est prévue. Cependant, les étudiants rencontrés par la Commission affirment y investir beaucoup plus de temps que ce qu'indique la pondération. Les enseignants rencontrés sont d'avis que la charge de travail est élevée particulièrement pour les étudiants qui doivent suivre les cours préalables en chimie. Dans la foulée de la mise en œuvre de son plan d'action, le Collège a étalé les cours de chimie sur les deux premières

sessions afin d'équilibrer la charge de travail de ces étudiants. La direction du Collège est aussi consciente du niveau élevé d'exigences de la formation et observe que cela amène certains étudiants à douter de leur choix d'études en début de formation. Dans son plan d'action, le Collège veut voir à répartir adéquatement la charge globale trimestrielle de travail dans le respect des pondérations propres à chaque cours. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses actions et à assurer le suivi approprié pour mesurer l'évolution des perceptions des étudiants au regard de la charge de travail.

La Commission souligne le dynamisme de la coordination du programme qui, par son leadership, favorise la consolidation de l'approche programme. Lors de la visite, les enseignants de la formation spécifique ont témoigné de leur concertation tandis que ceux de la formation générale ont signalé leur intérêt à collaborer étroitement avec l'ensemble des enseignants du programme. La Commission souhaite que les nouvelles dispositions de la PIEA relatives à l'épreuve synthèse de programme (ESP) permettront d'actualiser l'offre de collaboration de la part des enseignants de la formation générale. La Commission reconnaît les efforts déployés par les enseignants, particulièrement en français et en philosophie, pour adapter les cours de formation générale propre au programme.

La Commission considère que le programme est cohérent; elle encourage le Collège à poursuivre ses actions et à assurer le suivi des changements de façon à vérifier s'ils apportent les résultats escomptés.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

La Commission note que le Collège a basé son analyse des méthodes pédagogiques essentiellement sur les résultats de l'enquête menée auprès des étudiants. Par l'analyse des plans de cours, elle constate que la place accordée par le Collège aux diverses composantes du programme (cours théoriques, laboratoires et stages) est adaptée aux objectifs du programme.

La Commission observe également que les méthodes pédagogiques utilisées sont adaptées aux objectifs du programme, mais que leur adaptation à l'approche par compétences est variable selon les années du programme. En effet, elle relève un écart important entre les méthodes pédagogiques utilisées en première année et celles des deuxième et troisième années. Les méthodes pédagogiques privilégiées lors des deuxième et troisième années sont adaptées à l'approche par compétences et prennent la forme, notamment, de situations cliniques, de mises en situation, de travaux d'équipe, de plénières, de travaux de réflexion personnelle et de recherches documentaires. Les étudiants de ces cohortes disent apprécier ces méthodes et soulignent qu'elles favorisent leur participation, leur motivation, les aident à apprendre et se rapprochent des situations réelles de l'emploi. Cependant, la Commission constate que les méthodes utilisées pour les cours de première année sont surtout de l'ordre de l'exposé magistral et privilégient une approche disciplinaire de contenu. Les étudiants consultés lors de l'enquête et ceux rencontrés par la Commission lors de la visite jugent ces cours trop théoriques, abstraits et peu axés sur l'application des notions enseignées, ce qui rend difficiles les apprentissages. De plus, les cours auxquels ils assistent ne correspondraient pas toujours à l'image qu'ils se font du programme et de la profession. Tout cela affecte leur motivation et en pousserait certains à abandonner le programme et à remettre leur choix de carrière en question. La Commission note que le Collège a mis en place, dans la foulée de son plan d'action, une mesure visant à favoriser le développement d'une pédagogie de première session. Considérant que l'approche par compétences encourage l'application des notions dans un contexte se rapprochant de la réalité, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer d'une meilleure adaptation à l'approche par compétences des méthodes pédagogiques utilisées dans tous les cours de première année.

La Commission note que les innovations pédagogiques découlent surtout d'initiatives individuelles des enseignants qui, participant à des programmes de perfectionnement, sont stimulés vers de nouvelles approches. L'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) est quant à elle en développement, ce qui peut constituer des pistes additionnelles d'innovation. La Commission encourage le Collège à maintenir le soutien aux enseignants destiné à leur développement professionnel.

En ce qui concerne les stages, l'analyse des données de l'enquête ainsi que les rencontres tenues auprès des étudiants ont permis à la Commission de constater que les étudiants sont généralement satisfaits sur l'ensemble des aspects reliés à l'organisation des stages et croient qu'ils répondent aux objectifs de formation. Toutefois, les données de l'enquête font ressortir qu'environ un étudiant de première année sur quatre se dit insatisfait du déroulement des stages et que le ratio enseignants/stagiaires soulève des mécontentements de la part des enseignants et des étudiants de deuxième et de troisième année. Le Collège a pris en charge ces problématiques.

Le Collège offre des services d'aide à la réussite pour l'ensemble des étudiants du Collège, tel le centre d'aide à la réussite, ainsi que des services spécifiques aux étudiants du programme, notamment des ateliers d'appoint en mathématiques. À la suite de son autoévaluation, il a mis en place des stratégies d'accueil et d'encadrement pour les étudiants du premier trimestre. Lors des rencontres tenues par la Commission, les étudiants de première année ont souligné la qualité de l'accueil reçu à l'automne et l'ensemble des étudiants a manifesté sa satisfaction quant à l'encadrement et au soutien offert par les enseignants du programme. La Commission souligne la qualité de l'encadrement offert aux étudiants et les efforts déployés par le Collège pour accueillir et accompagner les étudiants de première année.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

L'évaluation des apprentissages n'a été abordée que sommairement par le Collège qui a traité, notamment, de l'évaluation en stage, des examens cliniques objectifs structurés (ECOS) et de l'épreuve synthèse de programme (ESP).

La Commission considère que les évaluations réalisées dans les cours de soins infirmiers, liés à l'intervention et aux stages, permettent d'attester l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés. En effet, les examens de type ECOS qui servent à évaluer les apprentissages dans certains de ces cours visent la démonstration d'un transfert des connaissances dans des situations cliniques fictives. De plus, puisqu'ils sont élaborés selon une formule comparable à celle de l'examen professionnel de l'OIIQ, ils permettent de préparer adéquatement les étudiants à cette épreuve. Toutefois, la Commission constate que, même s'ils sont récapitulatifs, les outils d'évaluation utilisés dans les autres cours de soins infirmiers et dans les cours des disciplines contributives ne permettent pas de mesurer adéquatement l'atteinte des compétences par les étudiants puisqu'ils portent davantage sur le contenu et prennent une forme reposant en partie sur des questions à choix multiples et à réponses courtes. Le Collège a adopté, en juin 2006, une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) révisée qui introduisait notamment le concept et les modalités relatives à l'épreuve terminale de cours. L'article 8.4 de cette politique précise que chaque cours doit comporter une épreuve terminale qui mesure le niveau d'atteinte de l'objectif intégrateur et compte pour 40 % de la note finale du cours. La Commission note que la Direction des études fait depuis peu l'analyse de la conformité des plans de cours à la PIEA. Néanmoins,

la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de sa PIEA et de veiller à ce que les modes et instruments d'évaluation permettent d'attester la maîtrise de chacune des compétences du programme par les étudiants.

La Commission a pris connaissance des actions entreprises par le Collège pour assurer l'équivalence des cours tout en encadrant les stratégies évaluatives, notamment l'actualisation des plans-cadres. De plus, elle observe que la structure de gestion du programme comporte des équipes-cours en soins infirmiers qui ont notamment pour fonction d'assurer l'équivalence des enseignements et des évaluations. Pour ce qui est de l'évaluation des stages, des moyens sont pris par les enseignants pour favoriser l'équivalence des évaluations telles l'utilisation d'une grille critériée commune pour noter leurs observations et la décision d'accorder une même pondération aux travaux. Malgré cela, il ressort de l'enquête réalisée par le Collège et de la rencontre d'un groupe d'étudiants par la Commission que l'évaluation en stage est une source d'insatisfaction pour les étudiants de première année. Selon les commentaires recueillis par le Collège, les étudiants jugent que les critères de correction ne sont pas semblables d'un stage à l'autre et, lorsqu'ils sont semblables, ils ne sont pas interprétés de la même façon. La Commission note que le Collège a prévu dans son plan d'action une mesure destinée à assurer le développement et l'harmonisation des outils d'évaluation spécifiques aux stages. Compte tenu des problèmes observés en première année sous divers aspects, la Commission invite le Collège à agir rapidement pour s'assurer de l'équivalence des évaluations en stage, et, par la suite, à vérifier l'effet des mesures entreprises sur les perceptions des étudiants.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège recrute et admet des étudiants qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme. À moyenne générale du secondaire (MGS) équivalente, les étudiants du programme ont un taux de réussite comparable aux étudiants du réseau. Par l'analyse des données sur le cheminement scolaire des nouveaux inscrits au collégial (système CHESCO) et des données fournies par le Collège, la Commission constate que les taux de réussite des cours sont satisfaisants. De plus, l'analyse du Collège démontre que les étudiants de la population B réussissent davantage l'ensemble de leurs cours en début de formation dans le programme que ceux de la population A, malgré une MGS plus faible.

En ce qui concerne la persévérance, les données CHESCO (population A) examinées par la Commission pour les cohortes 2001 à 2004 démontrent un taux de réinscription total aux troisième et cinquième trimestres légèrement inférieur ou comparable au réseau. De plus, la Commission constate que le programme perd des étudiants au profit d'un autre programme du Collège ou d'autres établissements dans une proportion plus élevée que le réseau pour les trimestres trois et cinq. Toutefois, étant donné la petite taille des cohortes du programme, les écarts les plus importants notés par la Commission représentent une variation de quelques étudiants. Le Collège ne possède actuellement pas de données expliquant les raisons d'abandon du programme par les étudiants. La Commission invite le Collège à diagnostiquer les motifs d'abandon des étudiants, particulièrement de ceux de la population A, de prendre les actions en conséquence et de porter une attention particulière au suivi des cohortes au regard des mesures qu'il entreprendra.

Le Collège a choisi de ne pas analyser les taux de diplomation puisqu'une seule cohorte avait diplômé au moment de l'autoévaluation. Les données disponibles à ce jour pour les cohortes 2001 et 2002 (système CHESCO) révèlent que la diplomation des étudiants du programme dans la durée prévue des études est légèrement inférieure au réseau quoique la taille des cohortes invite à beaucoup de prudence quant aux conclusions à en tirer.

L'épreuve synthèse de programme (ESP) comprend trois volets : un examen écrit basé sur des histoires de cas, des épreuves pratiques de type ECOS et un projet d'intégration comportant un travail écrit et une présentation orale réalisée en équipe. L'ESP est intégrée dans deux cours porteurs soit *Stage en services de soins ambulatoires* et *Stage en médecine-chirurgie V*, et sa pondération compte respectivement pour 20 % et 35 % de la note finale de chacun des cours. Les enseignants se questionnent actuellement sur la pondération accordée à l'ESP qui selon eux ne reflète pas la charge de travail qu'exige cette épreuve. La Commission note que l'ESP permet d'évaluer l'intégration des apprentissages essentiels de la formation spécifique. Toutefois, peu d'éléments de la formation générale sont pris en compte dans cette épreuve comme le prévoit pourtant la PIEA du Collège. Selon celle-ci, l'ESP s'appuie sur le profil de sortie du programme, lequel comprend un volet lié à la formation générale. La direction est consciente qu'un arrimage supplémentaire est à faire avec la formation générale et affirme que les programmes en sont présentement à veiller à la conformité de l'ESP au regard du nouveau cadre inclus dans la PIEA. La Commission **suggère** au Collège, dans la foulée de l'application de sa PIEA révisée, de s'assurer que l'ESP s'appuie sur le profil de sortie du programme et permette d'attester l'intégration des apprentissages essentiels du programme.

La Commission constate la bonne performance des diplômés du Collège aux examens de l'OHQ. En 2003 et 2004, 100 % des candidats avaient réussi l'épreuve, tandis que les taux de réussite pour les années 2005 et 2006 se chiffraient respectivement à 96,7 % et 97,4 %.

Le critère additionnel retenu par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait un critère additionnel, soit la qualité de la gestion au sein duquel est également abordé le thème des ressources du programme.

La qualité de la gestion

Le programme *Soins infirmiers* est géré par un comité de concertation du programme composé d'enseignants du Département de soins infirmiers et d'un représentant de chacune des disciplines contributives. Les enseignants de la formation générale ne sont pas présents au sein du comité de programme puisqu'ils sont regroupés dans une équipe-programme distincte. De plus, des équipes-cours, composées des enseignants d'une même année selon les cours, et des équipes-trimestre/année, regroupant les enseignants d'une même année de la formation spécifique, viennent enrichir le travail de gestion du programme. La Direction des études entretient quant à elle des contacts étroits avec les enseignants du programme et participe activement aux rencontres de l'équipe de concertation. La Commission souligne la bonne concertation des enseignants du programme en formation spécifique et encourage le Collège à s'assurer de l'appropriation d'une réelle approche programme par l'ensemble des enseignants du programme.

Par ailleurs, le Collège note que le Département de soins infirmiers vit un processus majeur de renouvellement des enseignants. Plusieurs enseignants participent à des activités de perfectionnement. Lors de la visite, la Commission a constaté que le Collège favorise l'insertion professionnelle des enseignants, notamment par son ouverture et son soutien à l'égard du perfectionnement.

Plan d'action

Le Collège a élaboré un plan d'action pour assurer la mise en œuvre des différentes recommandations qui découlent de l'autoévaluation du programme *Soins infirmiers*. Ce plan précise les cadres responsables de chacune des actions, les principaux intervenants associés, les activités et l'échéancier. Cependant, le plan d'action présente beaucoup d'actions, mais celles-ci ne sont pas hiérarchisées. L'adjointe à la Direction des études est responsable du suivi du plan d'action de concert avec le conseiller pédagogique et la responsable de la coordination départementale. Le plan d'action est revu régulièrement par l'équipe de concertation du programme. Toutefois, aucun mécanisme permettant d'évaluer les résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis n'a été prévu par le Collège à ce jour. La Commission *suggère* au Collège de revoir son plan à la lumière de la présente évaluation, de hiérarchiser ses actions et de se donner des moyens pour évaluer les impacts des changements attendus.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Soins infirmiers* du Cégep de Saint-Hyacinthe est un programme de qualité.

La Commission souligne le dynamisme de la coordination du programme qui favorise l'implantation de l'approche programme, ainsi que les efforts déployés par les enseignants de la formation générale pour adapter les cours propres au programme. La présente opération d'évaluation fut menée dans un travail de concertation et d'appropriation de la démarche par l'ensemble des instances du Collège. En outre, le Collège a adopté des orientations locales pertinentes qui sont bien intégrées aux cours du programme. Les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages. De plus, les méthodes pédagogiques utilisées en deuxième et troisième année sont adaptées à l'approche par compétences en plus de susciter la motivation des étudiants. Enfin, le Collège a mis en place des mesures particulières d'accueil et d'accompagnement des étudiants de première année du programme, et l'ensemble des étudiants du programme bénéficie d'un encadrement de qualité favorisant la réussite.

Le Collège devra toutefois s'assurer de l'application de sa PIEA et veiller à ce que les modes et instruments d'évaluation permettent d'attester la maîtrise des compétences du programme. Il devrait également formaliser ses relations avec les employeurs de façon à mieux cerner leurs besoins en vue d'adapter son programme de manière continue. De plus, le Collège gagnerait à adapter les méthodes pédagogiques utilisées en première année à l'approche par compétences. En outre, il aurait avantage à diagnostiquer les motifs d'abandon des étudiants, à mettre en place des actions en conséquence et à assurer le suivi des cohortes au regard des mesures qu'il entreprendra. Enfin, la Commission suggère au Collège d'accélérer les travaux en vue de se doter d'outils lui permettant d'accroître l'efficacité et la rigueur de ses évaluations de programme qui devraient, dorénavant, mieux prendre en compte les composantes de la formation générale.

Le plan d'action produit par le Collège permettra certes d'améliorer la qualité du programme, toutefois le Collège devra établir les priorités et se donner des moyens pour évaluer les impacts des changements attendus.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Soins infirmiers*, le Cégep de Saint-Hyacinthe souscrit à l'analyse faite par la Commission. Le Cégep a formulé une remarque qui a amené une précision au rapport.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente